

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 avril 2010

CP 10/04-35

L'an deux mil dix, le 26 avril à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Etait excusé : M. Viguié

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES
POUR LA CONSTRUCTION OU L'AMENAGEMENT
DE SALLES A USAGES MULTIPLES
COMMUNES DE BOUILLAC, CASTERA BOUZET, LABASTIDE SAINT PIERRE,
MONTAGUDET, NOHIC, SAINT BEAUZEIL, SAINT NAUPHARY et
VILLEBRUMIER**

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Depuis 1981, pour favoriser le développement de la vie associative et culturelle, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour la création de salles de réunion ou à usages multiples (construction d'un bâtiment ou aménagement de bâtiments existants).

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

La subvention départementale est calculée sur la base du coût HT des travaux, limité à 19 000 € par projet et éventuellement porté à 38 000 €, réparti en deux tranches sur deux exercices.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

III - DEMANDES PRESENTEES

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041436, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2010	200 000 €
Engagé à la précédente commission permanente	71 284 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	38 479 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	109 763 €
Disponible	90 237 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 38 479 € :

** demandes présentées dans le cadre de la politique classique*

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE EN HT	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) BOUILLAC Création d'une salle associative	27 391	19 000	8 391	31.20 %	5 928 €
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 8 391 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2011.					

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE EN HT	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
2) CASTERA BOUZET Construction d'un abri de rangement à la salle des fêtes	8 105	8 105	-	45 %	<u>3 647 €</u>
3) NOHIC Rénovation de la salle des fêtes	161 187	19 000	142 187	18 %	<u>3 420 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 19 000 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2011.					
4) SAINT BEAUZEIL Agrandissement de la salle à usages multiples	65 523	19 000	46 523	45 %	<u>8 550 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 19 000 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2011.					
5) VILLEBRUMIER Remise en état de la toiture et réfection des plafonds à la salle des fêtes	121 457	19 000	102 457	24 %	<u>4 560 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 24.02.10. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 19 000 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2011.					

* 2^{èmes} tranches

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE EN HT 2 ^{EME} TRANCHE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
6) LABASTIDE SAINT PIERRE Agrandissement du foyer du 3ème âge A. Belloc	175 000	19 000	12 %	<u>2 280 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 27.04.09 qui a accordé à la Commune : - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 19 000 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 19 000 € HT.				

COMMUNE OPERATION	COUT EN € HT	DEPENSE SUBVENTION- NABLE EN HT 2 ^{EME} TRANCHE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
7) MONTAGUDET Création de salles de réunions	37 322	18 322	45 %	<u>8 244 €</u>
<p><u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 21.11.08 qui a accordé à la Commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 19 000 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 18 322 € HT. 				
8) SAINT NAUPHARY Remplacement des fenêtres et du bardage à la salle des fêtes	29 283	10 283	18 %	<u>1 850 €</u>
<p><u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 25.05.09 qui a accordé à la Commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une 1ère tranche de dépense subventionnable de 19 000 € HT, - une 2ème tranche de dépense subventionnable de 10 283 € HT. 				

TOTAL.....38 479.00€

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041436, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,